



La Voix des Consommateurs

Chiffres, analyses et décryptages
Numéro 3/2022

[comparis.ch](https://www.comparis.ch)

Éditorial



Felix Schneuwly
Head of Public Affairs
comparis.ch

Nombreux sont les consommateurs et les consommatrices à s'inquiéter de plus en plus de l'inflation. Et lorsqu'un malaise se fait sentir dans la population, la classe politique entend y répondre. Or, toutes les propositions de réglementation n'étant pas plus utiles que néfastes, la présente édition de La Voix des Consommateurs est à nouveau consacrée à la question du renchérissement.

Souvent, lorsque le pouvoir politique intervient dans la libre fixation des prix, les effets indésirables dépassent les bénéfices recherchés. Mark Schelker, professeur d'économie politique à l'Université de Fribourg, se penche sur les raisons de ce déséquilibre. → [Page 3](#)

Sarah Wyss, Conseillère nationale socialiste à Bâle-Ville, explique pourquoi le contexte actuel justifie de décharger davantage de personnes assurées que par le passé au moyen de réductions des primes dans l'assurance de base. Si tous les cantons avaient assumé les responsabilités qui sont les leurs en vertu de la loi sur l'assurance maladie, tant l'initiative des 10 % lancée par PS que le contre-projet indirect du Conseil fédéral pourraient recueillir la majorité. → [Page 4](#)

Pius Gyger, économiste et spécialiste du droit de la concurrence, porte la casquette de Surveillant des prix. Il conclut que même là où la concurrence joue son rôle, Monsieur Prix peut agir plus rapidement que la Commission de la concurrence contre la volatilité des prix et leur niveau excessif injustifié, et que sa présence contribue à prévenir les abus de prix. Toutefois, au bout du compte, les interventions isolées du Surveillant des prix n'atténuent pas le renchérissement de manière significative. → [Page 5](#)

Michael Kuhn, responsable Enquêtes, explique pourquoi Comparis, en collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles KOF de l'EPF Zurich, publie chaque mois un indice des prix à la consommation tenant mieux compte que l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) des biens et services de consommation courante, dont les prix sont plus volatils. → [Page 7](#)

Nous espérons que ces réflexions contribueront à donner un cap aux nombreuses propositions de réglementation contre le renchérissement, car la Banque nationale suisse est responsable avant tout de la stabilité des prix. Et dans l'accomplissement de son travail, elle n'a rien à envier aux banques centrales de nos pays voisins.

Interventions de l'État dans la libre fixation des prix



Mark Schelker

Professeur d'économie politique
Université de Fribourg

L'évolution des prix est un thème récurrent en Suisse. Soit parce que le niveau général des prix est beaucoup plus élevé que dans l'Europe qui l'entoure (« îlot de cherté »), soit parce que la stabilité des prix a récemment été ébranlée. Faut-il que l'État intervienne dans la fixation des prix ?

Établi à 3,4 % en juin, le taux d'inflation suisse est modéré par rapport aux 8,6 % enregistrés dans la zone euro et aux 9,1 % enregistrés aux États-Unis. Par rapport à d'autres pays, la Suisse a un nombre de prix administrés ou réglementés par l'État supérieur à la moyenne. Est-ce le secret de l'inflation relativement modérée ? Le contrôle des prix serait-il donc un moyen simple et éprouvé de lutter contre l'inflation ?

Les interventions de l'État dans la fixation des prix sont par essence problématiques, que la conjoncture soit marquée par l'inflation ou non. Les prix sont un symptôme. Ils sont le fruit du jeu de l'offre et de la demande. Lorsque l'offre limitée (en raison actuellement des difficultés d'approvisionnement liées à la pandémie, des pénuries énergétique et céréalière provoquées par la guerre en Ukraine, etc.) rencontre une demande mondiale stimulée dans certains secteurs (consommation de rattrapage après la pandémie, incitations gouvernementales, etc.), le mécanisme des prix aide à harmoniser l'offre et la demande des produits concernés. Les hausses de prix qui résultent d'un excédent de la demande d'une part incitent à augmenter la production et d'autre part, tirent la demande vers le bas. En outre, les biens apparentés deviennent relativement plus attractifs, renforçant la probabilité d'un transfert. Cette substitution entre les biens est un mécanisme d'adaptation clé. Actuellement, les prix du gaz en hausse l'illustrent bien. Ils poussent les entreprises et les ménages à réduire, dans la mesure du possible, leur consommation énergétique et à rechercher d'autres sources d'énergie, ce qui abaisse la demande de gaz et contribue à atténuer les tensions sur ce marché. Le mécanisme de substitution prend souvent un peu de temps. Il est donc important que les signaux de prix ne soient pas entravés afin qu'ils puissent déployer à temps leur effet d'adaptation et de coordination. La perspective même d'une éventuelle intervention de l'État dans les prix peut retarder les ajustements nécessaires.

La réglementation des prix par l'État annule l'effet coordinateur des prix, crée ou aggrave les déséquilibres et conduit à ce que les forces fondamentales s'exercent ailleurs, souvent en cascade (situations de pénurie, approvisionnement insuffisant, problèmes dans les chaînes d'approvisionnement et de production, etc.). De telles dynamiques ne sont pas des effets marginaux ni des « détails techniques » : elles entraînent des coûts économiques et sociaux importants.

Bien entendu, en cas de hausses de prix isolées, on ne parle pas encore d'inflation, qui désigne le phénomène de hausse généralisée des prix. Par conséquent, dans le cadre du contrôle des prix au service de la lutte contre l'inflation, la fixation et le contrôle des prix devraient s'effectuer à grande échelle. Or, il existe un nombre presque infini de combinaisons prix / quantité / qualité qui mériteraient d'être surveillées de manière systématique. Par le passé, de telles approches se sont révélées inefficaces.

Les réglementations de prix, notamment celles qui sont introduites dans une phase inflationniste, sont difficiles à défaire. Une fois que les décideurs ont fixé ou régulé les prix, les interventions et les inefficacités qui en résultent

perdurent bien au-delà de la phase inflationniste. Elles pervertissent l'effet répartitif des prix et se retrouvent rétrogradées à l'état de totem politique. Le coût social d'une telle politique est énorme.

Si, pour des raisons de politique de répartition, certaines hausses de prix ne sont pas acceptables, il est préférable d'aborder le problème de manière très ciblée, transparente et directe avec des transferts aux personnes concernées plutôt que de distordre les prix (pour tous).

Des instruments de politique monétaire et budgétaire ont fait leurs preuves pour lutter contre l'inflation. La réglementation des prix n'en fait pas partie.

Les primes rognent le budget des ménages



Sarah Wyss

Conseillère nationale à Bâle-Ville,
Vice-présidente de la Commission
des finances

La hausse des primes pèse particulièrement lourd sur les ménages à revenus faibles et intermédiaires. Pour les soulager, il est nécessaire d'appliquer enfin des réductions des primes dignes de ce nom. Une telle mise en œuvre renforce également le pouvoir d'achat.

Rien qu'au cours des dix dernières années, les dépenses de santé ont progressé de 33 %, passant à 83 milliards de francs. Cette croissance est due, entre autres, au progrès médical et à l'évolution démographique. Dans le même temps, la part des coûts payés avec les primes d'assurance de base a augmenté de 39 %, c'est-à-dire nettement plus que l'ensemble des dépenses de santé. La part des primes d'assurance de base dans le budget des ménages à revenus faibles est passée de 10 % en 2010 à 14 % en 2020 – après application des réductions des primes. Sans compter les autres coûts liés au recours aux prestations tels que la franchise, la quote-part ou les prestations hors catalogue. Chez les ménages à faibles revenus, la charge des primes varie également très fortement d'un canton à l'autre, le calcul des allocations et les conditions d'attribution de ces dernières dépendant du canton. Comme le montre une analyse de 2017, la charge que représentent les primes pour les ménages de condition modeste a poursuivi son ascension depuis 2014. Pour les 10 à 20 % et les 20 à 30 % les plus pauvres, la réduction des primes couvre respectivement 15 et 7 % de cette charge financière.

« Il faut que les ménages les plus faibles économiquement soient mieux aidés sur l'ensemble du territoire. » Sarah Wyss

En plus des loyers, de l'inflation et, désormais, de la hausse des prix de l'énergie, la hausse des primes écrase les ménages les plus défavorisés économiquement. Car le montant de ces primes est fixé indépendamment de la capacité économique des bénéficiaires.

Outre les efforts déployés pour maîtriser les coûts, la réduction des primes devrait remédier à cette situation. Mais ces dernières années, au lieu d'amortir la hausse des primes, de nombreux cantons ont assaini leurs finances en s'asseyant sur les réductions de primes. Ce n'est qu'en janvier 2019 que le

canton de Lucerne, rappelé à l'ordre par le Tribunal fédéral, a été contraint d'augmenter ses cotisations destinées à décharger les personnes à revenus intermédiaires. Le moment est donc venu pour les décideurs de trouver des solutions viables pour financer le système de santé.

Avec la proposition de l'initiative d'allègement des primes du PS, la prime par tête ne doit pas dépasser 10 % du revenu disponible. Les revenus les plus bas comme les revenus intermédiaires en profitent. Le contre-projet du Conseil national de juin 2022 édulcore l'initiative, certes, mais il contraint les cantons et augmente substantiellement les réductions des primes. Si le Conseil des États ne suit pas ce contre-projet minimal, nous serons certainement invités prochainement à nous prononcer sur l'initiative populaire.

Mais il incombe aux décideurs non seulement de permettre un allègement généralisé qui soit fonction de la capacité économique, mais aussi de s'attaquer aux erreurs du système. C'est la condition pour que nous puissions garantir à long terme des soins de santé abordables et de qualité pour toute la population. Dans le secteur de la santé, le renforcement de la concurrence n'améliore pas la qualité ni n'abaisse les coûts – au contraire. Dans le système de santé actuel, l'incitation financière est la quantité des prestations et non la qualité. Plus de prestations sont « vendues », meilleures sont les recettes. Un état de fait qui conduit inévitablement à une augmentation du volume, laquelle n'est pas axée sur les besoins, mais motivée par l'argent. Il est donc indispensable de mettre en œuvre une réglementation raisonnable dans l'intérêt des patientes, des patients, des consommatrices et des consommateurs, c'est-à-dire des contribuables et de celles et ceux qui paient les primes.

En outre, les compétences entre la Confédération, les cantons et les communes doivent être réparties judicieusement. Aujourd'hui, par exemple, la Confédération fixe les prix des médicaments, mais d'autres remboursements relèvent de la compétence des cantons, au même titre que les tarifs des fournisseurs de prestations ou le calendrier des réglementations. Ce patchwork fédéral et le mélange des compétences sont préjudiciables. C'est la raison pour laquelle il est exigé depuis longtemps que les régions sanitaires représentent les espaces de prise en charge et qu'elles permettent l'accès aux soins de toutes et tous en fonction de leurs besoins. Ce découpage ne profite pas seulement aux bénéficiaires, mais aussi et surtout à leur porte-monnaie.

Inflation et rôle du Surveillant des prix



Pius Gyger
Économiste de la santé
indépendant

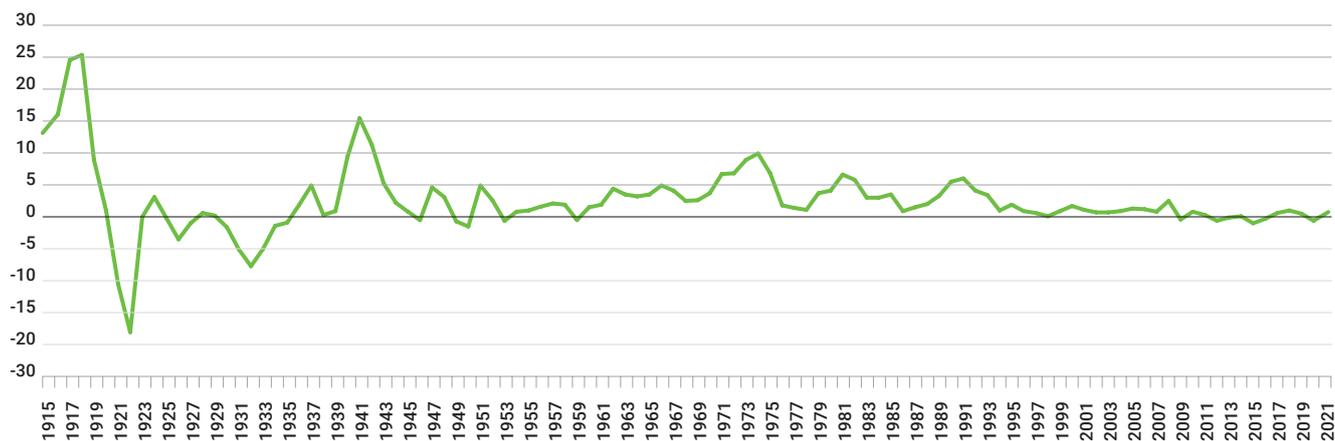
Le Surveillant des prix n'est autorisé à intervenir sur les prix des marchés de détail que là où la concurrence fait défaut. Avant toute intervention, le défaut de concurrence doit être constaté. Contrairement à la Banque nationale, le Surveillant n'a pas mandat d'intervenir à l'échelon macroéconomique contre l'inflation.

La situation initiale

Pour faire simple, la conjoncture économique actuelle résulte de trois facteurs essentiels : une phase de politique monétaire expansionniste inédite par sa durée accompagnée de taux d'intérêt négatifs, des chocs d'offre et de demande négatifs à la suite de la pandémie et de nouveaux chocs provoqués par

Indice suisse des prix à la consommation

Variations par rapport à l'année précédente (en %)



Source : OFS – Indice suisse des prix à la consommation

la guerre. Malgré ces bouleversements, la demande intérieure est restée à un niveau élevé, mais elle n'a pas été sans répercussions sur le taux d'inflation qui, à en juger par l'indice suisse des prix à la consommation, a entretemps dépassé les 3 % en Suisse. Comme le montre le graphique ci-dessous, une telle valeur n'est pas particulièrement élevée en comparaison à long terme. Malgré tout, il est tout à fait compréhensible que différents acteurs tirent la sonnette d'alarme, notamment parce que la hausse des prix est nettement plus marquée dans la plupart des pays occidentaux. En particulier, des voix s'élèvent dans le cadre de l'évolution des prix pour réclamer le renforcement du rôle du Surveillant des prix. Est-ce nécessaire ?

Les tâches du Surveillant des prix

Le Surveillant des prix observe l'évolution des prix. Il empêche les augmentations de prix abusives et le maintien de prix abusifs. La surveillance de certains prix par d'autres autorités est réservée. Il renseigne le public sur son activité. Il n'y a abus de prix, au sens de la loi fédérale concernant la surveillance des prix, que si, sur le marché en question, le niveau des prix n'est pas la conséquence d'une concurrence efficace.

Il convient donc de vérifier si la concurrence efficace est entravée par des accords de concurrence ou par des entreprises dominantes sur le marché. Cette tâche est celle de la Commission de la concurrence. Il peut aussi s'agir de prix réglementés par l'État.

Incidence de son activité sur le taux d'inflation

Le Surveillant des prix ne pouvant agir que sur les prix des marchés où la concurrence fait défaut, il ne dispose d'aucun moyen pour lutter contre l'inflation sur le plan macroéconomique. Cette mission est celle de la Banque nationale.

Les prix sur les marchés de l'énergie en sont une bonne illustration. Dans l'édition 2021 de son rapport annuel, le Surveillant des prix attirait l'attention sur la très forte hausse des prix du gaz. En conséquence, à partir de l'automne 2021, il a ouvert plusieurs enquêtes sur les hausses de prix, que les entreprises gazières ont justifiées par l'augmentation des coûts d'approvisionnement en gaz naturel. Ces investigations sont toujours en cours. Le Surveillant

des prix n'a pas non plus le pouvoir d'empêcher l'augmentation des prix d'achat due à la pénurie de l'offre, mais il est possible que les entreprises tentent de profiter de cette situation pour en retirer des marges plus élevées. Toutefois, à moyen terme, une telle dérive n'est possible que si les mécanismes de la concurrence ne fonctionnent pas. Sur les marchés privés, c'est la Commission de la concurrence qui est compétente pour le constater. Les procédures correspondantes sont très chronophages.

« Lorsque les marchés sont très volatils, il est possible que des gains de marge à court terme soient réalisés, sans qu'ils soient motivés par les impératifs économiques de l'entreprise. » Pius Gyger

Malgré tout, l'activité du Surveillant des prix n'est pas tout à fait vaine. Lorsque les marchés sont très volatils, malgré la loi sur les cartels, il est possible que des gains de marge à court terme soient réalisés sans qu'ils soient motivés par les impératifs économiques de l'entreprise. Si le secteur concerné est dans le viseur du Surveillant des prix, ses acteurs joueront la prudence. Parce que s'il est avéré, un comportement abusif n'est pas sans conséquences.

En bref, l'influence du Surveillant des prix sur le taux d'inflation est minime et ponctuelle. Le regard critique qu'il porte fait effet.

Le renchérissement au quotidien n'est pas une valeur moyenne



Michael Kuhn
Responsable Enquêtes
comparis.ch

Comparis a lancé un indice des prix à la consommation avec le KOF de l'ETH Zurich. Cet indice reflète mieux le renchérissement ressenti au quotidien que l'indice suisse des prix à la consommation (IPC). Les décideurs ont besoin de ce cadre de référence.

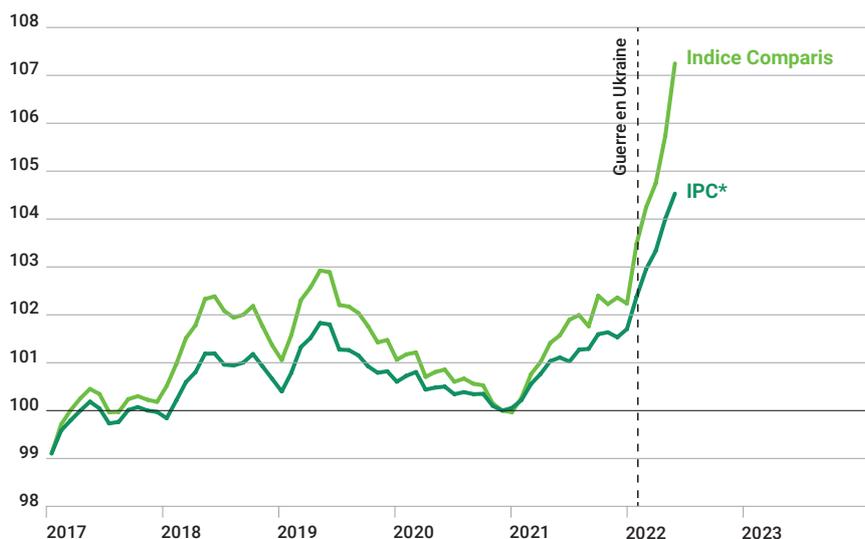
En juillet, Comparis a publié pour la première fois → l'indice des prix à la consommation mis au point avec le KOF de l'EPF Zurich. Il est mis à jour et publié mensuellement jusqu'à nouvel ordre.

Pourquoi un tel outil est-il nécessaire ? Car en fin de compte, l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) est un instrument qui a déjà fait ses preuves en politique et en économie. L'IPC est également le principal instrument utilisé par la Banque nationale pour mesurer la stabilité des prix.

Toutefois, le panier de l'IPC, qui compte plus de 1050 biens et services, comprend de nombreux produits dont l'achat est rare ou dont les prix n'évoluent que très lentement. Il s'agit en premier lieu de biens durables, c'est-à-dire utilisés sur une longue période, tels que les machines à laver ou les téléviseurs. En outre, les loyers des logements, également compris dans l'IPC, n'évoluent que très lentement en raison de leur arrimage avec le taux d'intérêt de référence.

Indice Comparis des prix vs IPC*

Mois de référence : décembre 2020 (correspond à 100%)



* Indice suisse des prix à la consommation

Source : indice Comparis des prix à la consommation en collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF Zurich

Le renchérissement vécu au quotidien

L'indice des prix à la consommation de Comparis est corrigé de ces facteurs. Le panier ne contient que des biens et des services de consommation courante. Ainsi, l'indice reflète le renchérissement tel qu'il est réellement vécu chaque jour par les consommatrices et les consommateurs à la caisse ou à la pompe. Il établit également une distinction entre les différentes régions linguistiques et les différents types de ménages. L'IPC, au contraire, ne considère que la moyenne.

« L'indice reflète le renchérissement tel qu'il est vécu quotidiennement à la caisse ou à la pompe. » Michael Kuhn

D'après l'indice Comparis des prix à la consommation, les prix des biens et des services du quotidien ont augmenté de 1,4 %, de mai à juin 2022. Pour la même période, l'IPC ne reflète une augmentation que de 0,5 %. Entre mai et juin 2022, ce sont les prix des « autres prestations pour le transport individuel » qui marquent la plus forte progression, enregistrant une hausse de 12 %. Vient ensuite la hausse des prix du carburant, de 7,3 %.

Reconnaître les signes avant-coureurs d'une crise

Il y a longtemps que la conjoncture mondiale n'avait plus été aussi instable. Par conséquent, il est nécessaire, en particulier pour la classe politique, de percevoir les variations de sentiment ainsi que les revirements de tendance inquiétants et d'y réagir comme il se doit. Une bonne moitié des prix du marché ne sont pas fixés librement : nombre d'entre eux sont réglementés par les décideurs (ceux de l'électricité ou du gaz, par exemple), tandis que d'autres

(comme ceux des boissons servies dans les cafés) sont impactés par des accords ou des normes techniques. D'autres prix encore sont indirectement réglementés, comme les prix du lait, de la viande ou des céréales.

Commencer par les bons groupes de population

Il est également essentiel que les mesures ciblent les bons groupes de population. Un détail qui a son importance : les couples de moins de 65 ans sans enfants représentent la catégorie pour laquelle l'inflation s'est fait le plus ressentir au cours des 12 derniers mois. Pour ces personnes qui, le plus souvent, gagnent deux fois plus d'argent, l'inflation ressentie se chiffre à 6,3 % par rapport à l'année précédente. Mais ces couples sans enfants ne sont pas en détresse : ils dépensent souvent beaucoup d'argent en voitures, en motos et en voyages. Ils ressentent donc de plein fouet l'augmentation des coûts qui touche le domaine de la mobilité.

À contrario, les personnes de 65 ans ou plus vivant seules sont celles qui ont le moins senti l'accélération de l'inflation sur les 12 derniers mois. Pour elles, le coût de la vie quotidienne n'a augmenté « que » de 4,6 %. ✓

le chiffre

5,4 pourcent

C'est le taux de l'inflation telle qu'elle a été ressentie en juillet 2022 par rapport au même mois un an plus tôt. Ce chiffre résulte de l'indice des prix à la consommation (IPC) corrigé des loyers et des biens durables. Sur la même période, l'IPC témoigne d'une hausse des prix de 3,4 % seulement. Étant donné que les loyers et les prix des biens durables sont plus stables que ceux de l'énergie, l'inflation telle qu'elle est réellement ressentie est plus élevée que ce qu'indique l'IPC.

comparipedia

Interventions de l'État pour lutter contre l'inflation

La hausse constante des prix et la dépréciation de l'épargne peuvent avoir des conséquences dévastatrices. L'État a pour rôle de les atténuer. Mais quelles mesures l'État et la Banque nationale suisse (BNS) peuvent-ils prendre pour contrer l'inflation ?

D'une part, la BNS dispose d'un instrument fiscal de politique monétaire : le taux directeur. Si la BNS relève son taux directeur, les crédits et, par conséquent, l'argent mis en circulation se renchérissent, et la confiance des consommatrices et des consommateurs s'érode – la baisse de la demande fait pression sur les prix. D'autre part, l'État peut contrecarrer les effets de l'inflation en intervenant directement dans la détermination des prix, par exemple en fixant des prix plafonnés. Enfin, les secteurs économiques ou les personnes privées particulièrement touchés par les effets de l'inflation peuvent bénéficier de l'aide de l'État, laquelle peut prendre la forme de subventions ou d'aides financières – telles que des réductions de primes.

Éditeur

comparis.ch
Birmensdorferstrasse 108
8003 Zurich

comparis.ch

Réactions

media@comparis.ch

À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. Fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler, l'entreprise compte aujourd'hui plus de 175 collaboratrices et collaborateurs à Zurich.

The logo for comparis.ch features the word 'comparis.ch' in a green, lowercase, sans-serif font. The letter 'o' is replaced by a green circle containing a white checkmark.